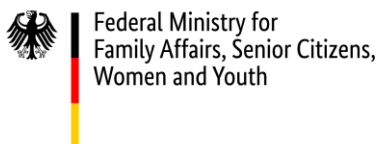


L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul : une décennie d'action

**Conférence organisée par le Conseil de l'Europe
en partenariat avec le Ministère fédéral allemand des affaires familiales, des
personnes âgées, des femmes et de la jeunesse dans le cadre de
la Présidence allemande du Comité des Ministres**

**11 mai 2021
Berlin, Allemagne
Vidéoconférence**

Note de réflexion



Alors qu'au cours du dernier demi-siècle des progrès ont été réalisés dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le droit de chaque femme et de chaque fille à une vie sans violence, nous assistons à des tentatives de remise en cause de ces progrès. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), qui fête ses 10 années d'existence, a été une cible privilégiée de ces attaques, malgré son impact positif. Selon Phumzile Mlambo-Ngcuk, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU Femmes, "il est nécessaire de reprendre et d'accélérer les progrès réalisés jusqu'à présent, qui sont maintenant menacés. Plutôt que des avancées pas à pas, il faut prendre des mesures audacieuses et d'envergure". Avec cette conférence, le Conseil de l'Europe, sous l'égide de la Présidence allemande du Comité des Ministres, vise à attirer l'attention sur les progrès réalisés et les défis à venir, et à faire preuve d'audace pour garantir et dépasser les gains obtenus jusqu'à présent.

Première partie de la conférence : 10^e anniversaire de la [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul)

Mai 2021 marque le 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul. La reconnaissance internationale que la Convention d'Istanbul a obtenue et l'impact concret qu'elle a eu sur les législations et les pratiques nationales, ainsi que - ce qui est le plus important - sur les victimes, sont autant de raisons de se réjouir. S'appuyant sur les normes et la jurisprudence internationales et européennes, ainsi que sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés au niveau national, la Convention d'Istanbul est largement reconnue comme l'instrument juridique le plus ambitieux pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes. Les évaluations réalisées à ce jour par le GREVIO (le mécanisme de suivi mis en place par la Convention d'Istanbul) montrent clairement que la convention a inspiré et apporté des changements à la législation et aux pratiques des États parties. Cette convention donne ainsi des résultats tangibles qui se répercutent sur les victimes de la violence à l'égard des femmes.

Pourtant, dans le contexte d'un « retour de bâton » général dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes dans le monde, la Convention d'Istanbul est de plus en plus attaquée par différents groupes. En utilisant des discours basés sur des arguments fallacieux et des hypothèses incorrectes sur les implications de la convention, ces voix ont gagné un certain soutien et détournent l'attention du phénomène de la violence contre les femmes et des outils fournis par la convention pour y faire face. Dans certains cas, cela a entraîné un retard ou un rejet de la ratification de la convention. Les organes du Conseil de l'Europe, les expertes et experts du GREVIO et les représentant-e-s auprès du Comité des parties à la convention ont répondu aux objections soulevées et dissipé les fausses idées autour de la convention par des messages très clairs, fondés sur des preuves, qui s'inspirent des évaluations du GREVIO et de l'expérience des États parties. En démontrant le caractère non fondé de ces objections et l'impact positif de la convention sur les États parties, toutes et tous ont souligné la nécessité d'un instrument international en plus des cadres juridiques et politiques nationaux solides. La force et l'importance de la convention ont donc été soulignées et il convient de poursuivre l'action en vue de progresser plus encore.

L'objectif de la matinée de la conférence est triple :

- ✓ Célébrer le 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul ;
- ✓ Faire le point sur les réussites de la Convention d'Istanbul ainsi que sur les défis rencontrés ;
- ✓ Encourager les États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, ainsi que les États non-membres, à la signer et à la ratifier.

La conférence rendra hommage au rôle important de la Convention d'Istanbul pour combler une lacune dans la protection des femmes contre la violence fondée sur le genre en Europe et au-delà. Un accent particulier sera mis sur la valeur ajoutée de la convention, le lien entre la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que la reconnaissance de la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits humains. La conférence abordera, de manière participative et interactive, les défis actuels auxquels la Convention d'Istanbul est confrontée, en la plaçant dans le contexte plus large de la régression générale dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes dans le monde, notamment

en donnant la parole aux représentant-e-s des Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Istanbul, ou qui ont réussi à surmonter les difficultés du processus de ratification. La conférence devrait réaffirmer la volonté politique des États parties de mettre pleinement en œuvre la convention, et susciter un véritable intérêt pour la convention parmi les principales parties prenantes, les médias et les représentant-e-s des ONG dans les États qui ne sont pas encore parties.

Deuxième partie de la conférence : *Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme : s'attaquer aux racines de l'inégalité entre les femmes et les hommes et de la violence à l'égard des femmes*

Le sexisme et les stéréotypes de genre sont répandus et prévalent dans tous les secteurs et toutes les sociétés - ils sont également étroitement liés à la violence à l'égard des femmes, car ils imprègnent le tissu social. Cette sous-culture sexiste est omniprésente et souvent normalisée, et pourtant elle permet, tolère et même soutient la violence à l'égard des femmes. Permettre que des incidents sexistes « mineurs » passent inaperçus conduit à l'acceptation de la discrimination et de la violence.

La lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme est une priorité du Conseil de l'Europe depuis 2013 et diverses activités ont été menées, notamment dans les secteurs des [médias et de l'éducation](#). L'actuelle stratégie du [Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#), comme la précédente, inclut la nécessité de prévenir et de combattre les stéréotypes de genre et le sexisme comme l'un de ses objectifs. La recommandation historique du Conseil de l'Europe de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme invite les États membres à contrôler la mise en œuvre des politiques de lutte contre le sexisme au niveau national, y compris par des mesures législatives et politiques. Cette recommandation fournit des lignes directrices pratiques sur la prévention et la lutte contre le sexisme dans des domaines clés. Elle recommande, par exemple, de dispenser une formation à la culture numérique, en particulier aux jeunes et aux enfants, pour une utilisation sûre et critique des médias numériques ; de définir et de criminaliser légalement les discours de haine sexiste, également en ligne ; de mettre en place des mécanismes de plainte, des mesures disciplinaires et des services de soutien ; de promouvoir la recherche et la collecte de données sur les comportements sexistes ; ou encore d'enseigner l'histoire des femmes. Ces mesures peuvent constituer de puissants antidotes à court et à long terme contre la perpétuation des stéréotypes de genre et du sexisme.

Le panel de l'après-midi discutera de la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme et de la campagne connexe du Conseil de l'Europe [« Sexisme : Voyez-le. Nommez-le. Stoppez-le ! »](#), en mettant en lumière les initiatives pertinentes des décideurs et de la société civile au niveau national et régional.

Participant-e-s et participants ciblé-e-s :

Décideurs/décideuses et responsables politiques de haut niveau des Etats membres du Conseil de l'Europe, observateurs et Etats non membres ; membres de la Commission pour l'égalité de genre ; membres du Comité des parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ; membres du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) ; représentant-e-s des institutions et organes compétents du Conseil de l'Europe ; groupes d'expert-e-s internationaux indépendants et organes de suivi des traités ; représentant-e-s d'autres organisations régionales et internationales ; parlements ; institutions nationales des droits humains et organismes de promotion de l'égalité ; ONG et représentant-e-s de la société civile, y compris les organisations de défense des droits des femmes ; universitaires ; représentant-e-s des médias.

Lieu et date de la conférence

La conférence se tiendra via vidéoconférence de Berlin (Allemagne) le 11 mai 2021.